



Conseil communautaire à Surin

5 mai 2009

L'an deux mille neuf, le 5 mai à vingt heures trente, le conseil de la communauté de communes du Val d'Égray, dûment convoqué le vingt quatre avril deux mille neuf, s'est réuni en session ordinaire.

Présents : MM. Thierry CAILLET, Jean-François FERRON, Thierry LEMAITRE, Didier DELOUVEE, MMES. Isabelle AUBIAN, Nicole DUREISSEIX, Fabienne GIRALDOS, Michèle HARRAULT, Monique RICHARD, MM. Rodolphe AYRAULT, Jean-Pierre BARATON, Bernard BERNIER, Claude BONNIN, Alain CHAMPEIL, Gilbert DUTAUD, Gérard EPOULET, Philippe JEANNOT, Philippe MARTIN, Joël MOREAU, Joël MORIN, René PIGEAU, Daniel ROBIN, Claude SOUCHARD.

Excusés : MM. Claude MEUNIER, Daniel MASSIAS, Elisabeth EVRARD, Stéphane PELLETIER.

Secrétaire : Philippe JEANNOT

Secrétaire animation : Céline DELUMEAU, Guylaine PETRY, Pauline VIEL.

I - ACCEPTATION DES COMPTES RENDUS DES PRECEDENTS CONSEILS COMMUNAUTAIRES

Monsieur le Président demande s'il y a des modifications ou des questions concernant le compte-rendu du conseil communautaire du 18 mars 2009. Aucune remarque n'est apportée et le compte-rendu est adopté.

II – VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2008

Madame DELUMEAU présente les comptes administratifs (général et annexes), en apportant les précisions suivantes :

Service AMD

Le compte administratif 2008 du budget annexe du **service A.M.D** fait apparaître les résultats suivants :

- Dépenses de fonctionnement	369 428,35 €
- Recettes de fonctionnement	388 261,81 €

Le résultat de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice est de **18 833,46 €**

- Dépenses d'investissement	483,18 €
- Recettes d'investissement	12 720,76 €
d' où un excédent de	12 237,58 €

Budget général de la Communauté de Communes

Le compte administratif 2008 du budget général fait apparaître les résultats suivants :

- Dépenses de fonctionnement	1 072 946,76 €
- Recettes de fonctionnement	1 268 417,56 €

Le résultat de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice est de 195 470,80 €

- Dépenses d'investissement	339 845,37 €
- Recettes d'investissement	50 228,83 €
d' où un déficit de	289 616,54 €

Et un reste à réaliser :

- en dépenses	568 897,00 €
- en recettes	53 906,00 €
d' où un déficit de	514 991,00 €

ZAE 2^{ème} Tranche

Le compte administratif 2008 du budget annexe **Zone d'Activité 2^{ème} Tranche** fait apparaître les résultats suivants :

- Dépenses de fonctionnement	37 628,50 €
- Recettes de fonctionnement	92 612,93 €

Le résultat de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice est de 54 984,43 €

Ateliers Relais

Le compte administratif 2008 du budget général fait apparaître les résultats suivants :

- Dépenses de fonctionnement	4 829,82 €
- Recettes de fonctionnement	0,00 €

Le résultat de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice est de - 4 829,82 €

- Dépenses d'investissement	587 770,31 €
- Recettes d'investissement	491 806,80 €
d' où un déficit de	95 963,51 €

Et un reste à réaliser :

- en dépenses	80 665,00 €
- en recettes	78 934,00 €
d' où un déficit de	1 731,00 €

Le président s'étant retiré de la salle des délibérations, M. AYRAULT prend la présidence de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le conseil de la communauté de communes décide à l'unanimité d'approuver les comptes administratifs présentés.

Approbation du compte de gestion du receveur et de l'état de l'actif

Le conseil de la communauté de communes :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures ;

Considérant que les recettes et les dépenses sont justifiées,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et les budgets annexes ;

3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après s'être fait présenter l'état de l'actif au 31 décembre 2008, établi conformément aux instructions interministérielles dérivant de la comptabilité M14, et notamment par collaboration entre les services de l'ordonnateur et du receveur ;

Le conseil approuve le compte de gestion, l'état de l'actif et les écritures non budgétaires nécessaires à l'ajustement de l'actif.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DU S.A.M.D

Monsieur le Président informe les élus que le résultat de fonctionnement du Service d'Aide au Maintien à Domicile doit être soumis au Conseil général des Deux-Sèvres pour accord.

Le compte administratif 2008 du budget annexe du **service A.M.D** fait apparaître les résultats suivants :

- Dépenses de fonctionnement	369 428,35 €
- Recettes de fonctionnement	388 261,81 €

Le résultat de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice est de **18 833,46 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise le Président à proposer au Conseil général l'affectation du résultat en section d'investissement au compte 1068.

III – COMPETENCE ZDE

Suite à la délibération de toutes les communes membres de la Communauté de Communes du Val d'Egray concernant le transfert de la compétence éolien à la communauté de Communes ;

Les membres du conseil communautaire acceptent le transfert de la compétence « Eolien » à la Communauté de Communes du Val d'Egray comme mentionné dans les statuts joints à la délibération

IV – TRAVAUX DU POINT INFORMATION

Déclaration de travaux du Point information

Le président demande l'autorisation de signer la déclaration de travaux du Point Information situé à Montplaisir.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à signer la déclaration de travaux.

ATTRIBUTION DES LOTS POUR LES TRAVAUX AU POINT INFORMATION DE MONTPLAISIR

Il est présenté les résultats de la consultation pour les travaux au Point Information de Montplaisir :

Liste des entreprises moins-disant retenues par lot :

Lot 1 : Gros œuvre – Menuiseries ext. et int. – Cloisons sèches – Carrelage – Faïence :

EURL THUILLAS : 24 521,79 € HT

Lot 2 : Peinture - Tenture :

GRIMAUD DECORATION SARL : 2 514,39 € HT

Lot 3 : Electricité – Ventilation – Plomberie - Climatisation :

CB ELECT 11 769,57 € HT

Le montant total des travaux est de 38 805,75 € HT soit 46 411,68 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire autorisent le président « pouvoir adjudicateur » à signer les marchés.

V – POINT SUR LE SYNDICAT DU PLAN D’EAU CHERVEUX - ST CHRISTOPHE SUR ROC

Monsieur BONNIN précise que lors de la dernière réunion du Syndicat il a été décidé de diminuer au maximum des frais en supprimant la baignade, le feu d’artifice, le camping.

Cependant Monsieur BONNIN indique que cette décision est négative pour la population et les dégradations sont très importantes.

Monsieur DRAPEAU propose un projet d’insertion en continuité avec une ferme que la Communauté de Communes du Val de Sèvre vient d’acquérir. Plusieurs promoteurs ont pris des contacts et devraient déposer un projet. Un habitant de St Christophe Sur Roc se propose de faire fonctionner le site pour la saison estivale (bar snack avec baignade, pédalos...).

Monsieur CAILLET propose de présenter au prochain conseil syndical la décision suivante : l’entretien du site et la baignade restent à notre charge. Aucun loyer pour la gérance et l’animation du site ne sera demandé à la personne qui se propose.

Les maires sont sollicités afin de dégager du temps de leurs agents d’entretien pour le nettoyage et la remise à niveau du site du syndicat du Plan d’Eau.

VI – RECRUTEMENT D’UN SAISONNIER TOURISME

Dans le cadre de la convention de partenariat avec la Communauté de Communes du Pays Sud Gâtine et de la Maison du Patrimoine de St Marc la Lande pour la création d’un pôle touristique, nous devons procéder au recrutement par le biais du service d’intérim du Centre de Gestion, d’un adjoint d’animation à 35h pour 2 mois. Les deux mois suivants étant pris en charge par la communauté de communes du Pays Sud Gâtine. Ce poste sera rattaché à la Maison du Patrimoine de St Marc pour toute la durée du contrat. Une réunion de rencontre, de présentation et d’échanges dans le cadre de la commission « tourisme » élargie est prévue le mercredi 10 juin à la CCVE avec la personne recrutée.

VII – POINT SUR LE SIAH

Après avoir pris connaissance du projet de restauration et d'entretien de nos rivières par le SIAH suite aux directives de la loi sur l'eau de 2004, la communauté de communes du Val d'Egray approuve :

- la création d'un poste de technicien de rivière ;
- l'actualisation de l'étude préalable à un contrat d'entretien et de restauration de l'Autize et l'Egray et de leurs affluents ;
- la réalisation de travaux ;

La CCVE s'engage à contribuer financièrement à une somme estimée au double de la participation de 2009 pendant 5 ans de 2010 à 2015.

VIII – ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI

Monsieur LEMAITRE présente les propositions préparées par Christian DUBRAY :

Le projet est monté sur deux sites : un à Champdeniers et un à Germond Rouvre avec des encadrants disposant d'un BAFa voir plus, sans transport pour un coût à la journée de 14 €.

Soit une participation de la CCVE de 8 500 € par site, projet piloté par le centre socioculturel. La commune de GERMOND indique que des travaux sont prévus à l'école ne permettant pas de disposer de locaux d'accueil jusqu'en février 2010.

Il est proposé de travailler sur un site pour démarrer, celui de Champdeniers, pour une mise en place en septembre avec la possibilité d'ouvrir un autre site.

Madame GIRALDOS précise que le site de Champdeniers ne peut accueillir que 50 enfants.

IX – QUESTIONS DIVERSES

1° - Référentiel manifestation culturelle et sportive :

Le projet de référentiel des manifestations culturelles et sportives pouvant être éligible à versement de subventions accordées par la CSC et financées par la Communauté de Communes du Val d'Egray est remis à chaque membre et sera approuvé au prochain conseil.

Monsieur FERRON propose de ne pas faire figurer « *encadrer par des professionnels rémunérés* »

2° - Hangar site roller

Lors d'un conseil précédent, le président avait proposé de donner le hangar situé actuellement au site roller. Deux demandes ont été faites :

La première : par l'association de pétanque de Champdeniers, qui souhaiterait récupérer le hangar après désamiantage pour l'installer sur l'ancien camping avec un soutien financier de la communauté de communes concernant l'achat de matériaux pour en faire un local fermé. Par ailleurs, des travaux de terrassement et d'électricité seront nécessaires.

La deuxième demande : un privé qui prendrait l'ossature après désamiantage.

Le Président propose de faire chiffrer le coût de la reconstruction pour la pétanque et le projet sera débattu au prochain conseil.

3° - Mesure de protection des chemins de randonnées

La Communauté de communes du Val d'Egray a engagé, en 2008, des travaux de réhabilitation des chemins de randonnée des communes de Pamplie, Surin et Xaintray.

Le Conseil général des Deux-Sèvres finance ces travaux à hauteur de 40 % du montant total HT et conditionne le versement de cette subvention à la prise « de mesures persuasives de protection desdits chemins envers les randonneurs motorisés ».

Pour les travaux engagés, le Conseil général a participé aux travaux à hauteur de 17 798,48 €.

M. CHAMPEIL propose que toutes les communes prennent un arrêté de circulation des engins motorisés dans les sentiers de randonnées du Val d'Egray pour la même période donnée. Un modèle d'arrêté est distribué aux communes de Pamplie, Surin et Xaintray. Une proposition ainsi que des informations sur la signalétique à mettre en œuvre sera envoyée, par la Communauté de communes à chaque mairie.

4° - Contrat Proxima-CCVE

Le président propose la signature du contrat pour la mise en œuvre du programme opérationnel PROXIMA 2008-2013 de la Communauté de Communes du Val d'Egray.

Pour laisser aux membres du conseil le temps de lire le contrat, le président propose d'en délibérer au prochain conseil

5° - Convention « mission appui conseil »

Monsieur le Président propose de signer une convention annuelle de subvention avec le Pays de Gâtine et l'association gérontologique de Gâtine, pour la réalisation d'une « mission d'appui conseil » auprès du service d'aide au maintien à domicile pour un montant de 1 000 € versé à l'association gérontologique.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à signer la convention.

6° - Renouvellement de la convention ACCOR SERVICE

Le président propose le renouvellement de la convention avec ACCOR SERVICE concernant la fourniture de Tickets restaurant pour le Service d'Aide au Maintien à Domicile et la Communauté de Communes du Val d'Egray,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise le président à signer la convention

7° - Subvention CNRACL

Monsieur le Président propose de solliciter une subvention auprès de la CNRACL dans le cadre de la formation « Sécurité routière » pour les agents du service d'aide au maintien à domicile.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à solliciter une subvention auprès de la CNRACL à hauteur de 7 160 €

8° - Convention financière

Monsieur le Président propose de signer une convention financière pour un an avec le Centre Socioculturel du Val d'Egray et de l'Orée de Gâtine dans le cadre du financement du pilotage et de l'animation.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à signer la convention.

9° - Travaux des logements de la gendarmerie

Monsieur le Président avait proposé de faire des travaux d'isolation des combles et de remplacement de la VMC pour un logement de la gendarmerie pour un montant de travaux de 1 409,54 € TTC à l'entreprise THOMAZEAU.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président faire des travaux d'isolation des combles et de remplacement de la VMC pour un montant de 1 409,54 € TTC.

10° - Achat de matériel pour le Gymnase

Monsieur le Président propose de faire l'achat d'un matelas repliable pour barres asymétriques ainsi qu'un chariot de transport vertical pour le Gymnase situé à Champdeniers pour un montant de 1 398,00 € TTC à l'entreprise DIMASPORT.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à acheter un matelas repliable pour barres asymétriques ainsi qu'un chariot de transport vertical pour un montant de 1 398,00€ TTC.

11° - Achat d'un aspirateur à feuilles

Monsieur le Président propose de faire l'achat d'un aspirateur à feuilles dans le cadre de la commission mutualisation pour un montant de 4 658,42 € TTC à l'entreprise REVAULT.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à acheter l'aspirateur à feuilles pour un montant de 4 658,42 € TTC.

12° - Achat d'un compresseur

Monsieur le Président propose de faire l'achat d'un compresseur pour le Gymnase de Champdeniers pour un montant de 129 € TTC à DECAPRO.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à acheter le compresseur pour un montant de 129 € TTC.

13° - Défibrillateurs

Lecture est donnée d'un devis pour l'achat de deux Défibrillateurs Semi Automatisés « DSA » (sur les conseils des pompiers) avec sacoche, boîtier et alarme...

Les élus demandent qu'il soit fait des devis pour des Défibrillateurs Entièrement Automatisés « DEA ». L'achat sera proposé au prochain conseil.

14° - Gendarmerie

Monsieur PIGEAU informe les élus du rendez-vous avec l'expert suite au problème d'humidité des logements de la gendarmerie.

Des travaux de drainage devraient être effectués sur plusieurs logements. Il restera à notre charge l'isolation des plafonds révélée insuffisante, le changement des ventilations et il conviendra d'envisager par la suite le changement des radiateurs.

15° - Demande d'installation sur la ZAE de Montplaisir

Monsieur CAILLET informe les élus que nous avons reçu une demande d'un kinésithérapeute de Champdeniers (Monsieur BERNASCONI) pour une installation de son cabinet sur la zone.

Monsieur CHAMPEIL regrette que ce cabinet sorte du bourg, il se propose de rencontrer à nouveau Monsieur BERNASCONI et d'étudier avec lui, toute nouvelle proposition dans le bourg de Champdeniers.

Le président s'engage à attendre d'éventuelles propositions de Champdeniers et le retour du dossier d'instruction du Certificat d'Urbanisme pour répondre à la demande de monsieur BERNASCONI.

T. LEMAITRE informe qu'une étude d'opportunité de création d'une maison de santé a été ouverte par la CCVE. La première réunion avec l'ensemble des professionnels de santé du territoire doit se dérouler le 27 mai 2009 à 20h30 dans les locaux de la CCVE et ce point sera abordé.

16° - Contrat pour la mutualisation et la mise à disposition des matériels

Il est transmis à chaque élu une copie du projet de contrat pour la mutualisation et la mise à disposition des matériels des communes du Val d'Egray et de la Communauté de Communes du Val d'Egray, qui consisterait à fixer les règles d'utilisation du matériel technique.

Il est demandé aux élus de faire des propositions de modification de ce contrat au prochain conseil pour délibération.

17° - Ecole numérique rural

Dans le cadre du plan de relance, le gouvernement a décidé de porter l'accent sur l'équipement informatique de 5 000 écoles rurales implantées dans des communes de moins de 2 000 habitants. Globalement, 50 000 € seront consacrés à ce programme.

Monsieur FERRON indique que les dossiers de subventions devront être portés obligatoirement par les communes et sur la totalité du matériel de base précisé dans le cahier des charges.

Monsieur FERRON s'engage à transmettre à chaque commune une adresse de site Internet et des devis.